



Namur, le

**27 MAI 2020**

N/Réf. : INFRASPORTS/JLC/FJ/GDE/KT/20200520/521

Personne de contact : Karin Toussaint

☎ 081/71 03 72 ✉ [karin.toussaint@gov.wallonie.be](mailto:karin.toussaint@gov.wallonie.be)

**Objet : déconfinement - soutien pour la réouverture des infrastructures sportives**

Chers Mandataires,

Les mesures sanitaires qui devront être prises en vue d'une reprise sécurisée des activités au sein des infrastructures sportives wallonnes entraîneront des frais conséquents, dont une partie sera, sans nul doute, à charge des communes.

Sensible à ces difficultés, j'ai décidé d'instaurer un soutien spécifique aux communes afin que les infrastructures publiques et privées puissent accueillir le public et leurs travailleurs, dans le respect des mesures sanitaires, dès que le Conseil National de Sécurité en donnera l'autorisation.

Vous trouverez, en annexe, les modalités pratiques relatives à l'obtention de ce subside exceptionnel ainsi qu'une fiche technique de l'AES, reprenant, succinctement, les dispositions préconisées par cette dernière. Ce formulaire de demande sera également disponible sur le site d'Infrasports. J'attire votre attention sur le fait que la répartition du matériel subsidié, ainsi que son placement, seront de la responsabilité des communes.

En espérant, par cette mesure, satisfaire à une partie des attentes du secteur sportif, je reste à votre disposition et vous adresse, Chers Mandataires, mes meilleures salutations.



**Jean-Luc CRUCKE**  
**Ministre wallon des Sports**